

FICHE "PRODUCTION D'AZOTE ET DE PHOSPHORE" SIMPLIFIÉE

Cette fiche doit être complétée si le plan d'épandage mis à jour n'est pas joint à la déclaration. Elle doit prendre en compte les caractéristiques de l'élevage à la réalisation du projet décrit ce jour

Nom de l'exploitant (nom ou raison sociale).....

CATÉGORIES	EFFECTIFS	Production par animal (kg/an)		Valeur fertilisante	
		N	P2O5	a x b	a x c
	(a)	N (b)	P2O5 (c)		
BOVINS (troupeau laitier)					
Vaches laitières					
- temps passé à l'extérieur des bâtiments < 4 mois					
• production laitière < 6 000 kg lait/vache/an		75	38		
• production laitière comprise entre 6 000 et 8 000 kg lait/vache/an		83	38		
• production laitière > 8 000 kg lait/vache/an		91	38		
- temps passé à l'extérieur des bâtiments de 4 à 7 mois					
• production laitière < 6 000 kg lait/vache/an		92	38		
• production laitière comprise entre 6 000 et 8 000 kg lait/vache/an		101	38		
• production laitière > 8 000 kg lait/vache/an		111	38		
- temps passé à l'extérieur des bâtiments > 7 mois					
• production laitière < 6 000 kg lait/vache/an		104	38		
• production laitière comprise entre 6 000 et 8 000 kg lait/vache/an		115	38		
• production laitière > 8 000 kg lait/vache/an		126	38		
Génisses de plus de 2 ans		54	25		
Génisses de 1 à 2 ans, croissance		42,5	18		
Génisses de moins d'1 an		25	7		
Mâles de plus de 2 ans		73	34		
Mâles de 1 à 2 ans, croissance		42,5	25		
Mâles de 0 à 1 an, engraissement		20	14		
Bovins de 1 à 2 ans, engraissement		40,5	25		
Vache de réforme		40,5	25		
TOTAL TROUPEAU LAITIER					
BOVINS (troupeau allaitant)					
Vaches allaitantes		68	39		
Génisses de plus de 2 ans		54	25		
Génisses de 1 à 2 ans, croissance		42,5	18		
Génisses de moins d'1 an		25	7		
Mâles de plus de 2 ans		73	34		
Mâles de 1 à 2 ans, croissance		42,5	25		
Mâles de 0 à 1 an, croissance		25	18		
Broutards de moins d'1 an, engraissement		27	18		
Bovins de 1 à 2 ans, engraissement		40,5	25		
Vache de réforme		40,5	25		
TOTAL TROUPEAU ALLAITANT					
VEAUX DE BOUCHERIE					
Nombre de places		6,30	3,00		

CATÉGORIES	EFFECTIFS	Production par animal (kg/an)		Valeur fertilisante	
		N (b)	P2O5 (c)	N a x b	P2O5 a x c
	(a)				

LAPINS

Lapines, élevage naisseur-engraisseur		3,24	4,44		
Lapines, élevage naisseur		1,34	1,77		
Lapins produits, élevage engraisseur		0,044	0,091		
		TOTAL LAPINS			

CHEVAUX

Cheval		44	26		
Cheval (lourd)		51	30		
Jument seule		37	22		
Jument seule (lourd)		44	26		
Jument suitée		44	26		
Jument suitée (lourd)		51	30		
Poulain de 6 mois à 1 an		18	5		
Poulain de 6 mois à 1 an (lourd)		22	6		
Poulain de 1 à 2 ans		37	16		
Poulain de 1 à 2 ans (lourd)		44	19		
		TOTAL CHEVAUX			

CAPRINS ou OVINS

Brebis		10	6		
Brebis laitière		10	6		
Bélier		10	6		
Agnelle		5	3		
Agneau		3	1,80		
Chèvre		10	6		
Bouc		10	6		
Chevrette		5	3		
Chevreau		3	1,80		
		TOTAL CAPRINS ou OVINS			

CATÉGORIES	EFFECTIFS	Production par animal (kg/an)		Valeur fertilisante			
		N (b)	P2O5 (c)	N a x b	P2O5 a x c		
PORCS		(a)	(b)	(c)	(d)	a x b x c	a x b x d

Sur caillebotis seul							
Truie	Aliment simple			17,50	14,00		
	Aliment biphase			14,50	11,00		
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,44	0,31		
	Aliment biphase			0,40	0,25		
Porcs charcutiers (de 30 à 112 kg)	Aliment simple			3,25	2,10		
	Aliment biphase			2,70	1,45		
Porcs engraissement > 112 kg	Aliment simple			0,048 ⁽¹⁾	0,036 ⁽²⁾		
	Aliment biphase			0,043 ⁽¹⁾	0,025 ⁽²⁾		

Sur litière accumulée sans compostage							
Truie	Aliment simple			14,30	14,70		
	Aliment biphase			11,80	11,60		
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,31	0,32		
	Aliment biphase			0,29	0,26		
Porcs charcutiers (> 30 kg)	Aliment simple			2,33	2,27		
	Aliment biphase			1,93	1,57		
Porcs engraissement > 112 kg	Aliment simple			0,034 ⁽¹⁾	0,039 ⁽²⁾		
	Aliment biphase			0,031 ⁽¹⁾	0,027 ⁽²⁾		

Sur litière accumulée avec compostage							
Truie	Aliment simple			11,80	14,70		
	Aliment biphase			9,80	11,60		
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,22	0,32		
	Aliment biphase			0,20	0,26		
Porcs charcutiers (> 30 kg)	Aliment simple			1,63	2,27		
	Aliment biphase			1,35	1,57		
Porcs engraissement > 112 kg	Aliment simple			0,024 ⁽¹⁾	0,039 ⁽²⁾		
	Aliment biphase			0,022 ⁽¹⁾	0,027 ⁽²⁾		

Sur litière de sciure accumulée sans compostage							
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,19	0,31		
	Aliment biphase			0,17	0,25		
Porcs charcutiers (> 30 kg)	Aliment simple			1,37	2,10		
	Aliment biphase			1,14	1,45		
Porcs engraissement > 112 kg	Aliment simple			0,020 ⁽¹⁾	0,036 ⁽²⁾		
	Aliment biphase			0,018 ⁽¹⁾	0,025 ⁽²⁾		

Sur litière de sciure accumulée avec compostage							
Porcelets sevrés (de 8 à 28 kg)	Aliment simple			0,17	0,31		
	Aliment biphase			0,15	0,25		
Porcs charcutiers (> 30 kg)	Aliment simple			1,23	2,10		
	Aliment biphase			1,02	1,45		
Porcs engraissement > 112 kg	Aliment simple			0,018 ⁽¹⁾	0,036 ⁽²⁾		
	Aliment biphase			0,016 ⁽¹⁾	0,025 ⁽²⁾		
TOTAL PORCINS							

(1) kg d'azote par kg poids supplémentaire à l'abattage

(2) kg de phosphore par kg poids supplémentaire à l'abattage

NOUVELLES RÉFÉRENCES DE REJET POUR LES VOLAILLES

(Circulaire DPPR/SEI3/IP-07- 94 du 07/09/07 relative aux installations classées d'élevages de volailles)

Utilisation de références moyennes

Les références moyennes proposées (tableaux A, B et C) sont exprimées par animal présent ou produit, et appellent les remarques suivantes :

- pour les animaux reproducteurs, le calcul du rejet a été fait par femelle ; par défaut, on considère que le rejet du mâle est identique à celui de la femelle. En conséquence, le résultat donné s'entend par animal présent.
- Pour les espèces à cycle long élevées sur litière, l'apport en éléments par la litière est jugée négligeable par rapport à l'ingéré (de l'ordre de 0,2 %) et n'a donc pas été intégré dans les calculs.
- pour certaines espèces dont la durée d'élevage peut être très variable (faisan, perdrix), il existe une donnée de base indexée ensuite suivant le temps de présence.
- il peut exister des cas d'élevage en claustration (en poulets, dindes et canards) où le poids moyen des animaux s'éloigne trop de celui utilisé dans les calculs ; dans ce cas, il est nécessaire de se référer à une référence par rapport au kilo de poids vif (tableau D).

Cas particulier des canards : Lorsque l'utilisation des phytases sera autorisée pour les canards, il conviendra d'appliquer une réduction de 30 % sur les rejets de P2O5 pour cette espèce (lignes 9 à 16, 35, 41 à 43, 59 à 62, 67,75 et 76).

Quantités d'éléments maîtrisables produits, après déduction des pertes en bâtiment et au stockage

Tableau A - Filières standard (en g par animal)

N°	TYPE DE PRODUCTION	CATEGORIE	TOTAL		Effectif maxi par bande	Nombre de bandes par an	N par an en kg	P2O5 par an en kg
			N	P2O5				
1	Standard	Poulet léger (export)	22	9				
2	Standard	Poulet standard	30	15				
3	Standard	Poulet lourd	41	26				
4	Standard	Coquelet	13	6				
5	Standard	Dinde à rôtir	85	104				
6	Standard	Dinde médium	227	230				
7	Standard	Dinde lourde	341	242				
8	Standard	Pintade	52	35				
9	Standard	Canard de Barbarie (mixte)	72	69				
10	Standard	Canard de Barbarie	85	84				
11	Standard	Canette de Barbarie	46	45				
12	Standard	Canette Mulard à rôtir	88	83				
13	Standard	Canard Pékin	70	54				
14	Standard	Canette Pékin	52	51				
15	Standard	Canard Colvert (pour lâchage)	49	54				
16	Standard	Canard Colvert (pour tir)	104	114				
17	Standard	Caille	15	6				
18	Standard	Pigeon (par couple)	331	491				
19	Standard	Faisan (22 semaines)	85	83				
20	<i>Fiche supprimée</i>							
21	Standard	Perdrix (15 semaines)	34	31				
22	<i>Fiche supprimée</i>							
23	Standard	Chapon	142	155				
24	Standard	Oie à rôtir	305	481				

Tableau B - Filières biologique, label et palmidées à foie gras (en g par animal)

N°	TYPE DE PRODUCTION	CATEGORIE	TOTAL		Effectif maxi par bande	Nombre de bandes par an	N par an en kg	P2O5 par an en kg
			N	P2O5				
25	Biologique	Poulet (bâtiments fixes)	62	74				
26	Biologique	Poulet (cabanes mobiles)	55	78				
27	Biologique	Pintade (bâtiments fixes)	58	75				
28	Biologique	Pintade (cabanes mobiles)	56	63				
29	Biologique	Dinde à rôtir	82	91				
30M	Label	Dinde de découpe (mâle)	208	338				
30F	Label	Dinde de découpe (fem.)		191				
31	Label	Poulet (bâtiments fixes)	57	48				
32	Label	Poulet (cabanes mobiles)	56	57				
33	Label	Pintade	69	73				
34	Label	Dinde à rôtir	80	217				
35	Label	Canette de Barbarie	62	56				
36	Label	Chapon	144	147				
37	Label	Mini chapon	134	113				
38	Label	Chapon de pintade	125	110				
39	Label	Poularde	86	115				
40	Label	Caille	12	8				
41	Palmipèdes à FG	Canard Mulard PAG ext	112	117				
42	Palmipèdes à FG	Canard Mulard PAG int	122	120				
43	Palmipèdes à FG	Canard Mulard gras	47	47				
44	Palmipèdes à FG	Oie PAG	168	166				
45	Palmipèdes à FG	Oie Grasse	71	76				

Tableau C - Filières poules pondeuses et volailles de reproduction (en g par animal)

N°	TYPE DE PRODUCTION	CATEGORIE	Total		Effectif maxi par bande	Bandes par an	N par an en kg	P2O5 par an en kg
			N	P2O5				
46	Standard (cage)	Poule pondeuse (œufs) - Standard	349	380				
47	Standard (cage)	Poule pondeuse (œufs) - Séchoir	401	380				
48	<i>Fiche supprimée</i>							
49	Label	Poule pondeuse (œufs)	375	353				
50	Biologique	Poule pondeuse (œufs)	346	349				
51	Plein air	Poule pondeuse (œufs)	354	349				
52	Sol	Poule pondeuse (œufs)	359	358				
53		Poule pondeuse (repro ponte)	313	446				
54	Standard	Poule pondeuse (repro chair)	449	495				
55	Label	Poule pondeuse (repro chair)	449	662				
56		Dinde repro	603	592				
57		Pintade repro	220	375				
58		Caille pondeuse (repro)	47	45				
58B		Caille pondeuse	70	67				
59		Cane Barbarie repro	794	724				
60	<i>Fiche supprimée</i>							
61		Cane Pékin x Pékin (ponte)	489	751				
62		Cane repro (gras)	702	629				
63		Oie repro (chair) par cycle de ponte	655	876				
64		Oie repro (grasse)	806	1163				
65		Faisan repro	285	214				
66		Perdrix repro	181	129				
67		Canard colvert repro	470	566				

Tableau D - Filières de futurs reproducteurs (en g par animal)

N°	TYPE DE PRODUCTION	CATEGORIE	Total		Effectif maxi par bande	Bandes par an	N par an en kg	P2O5 par an en kg
			N	P2O5				
68	Standard (cage)	Poulette (œufs)	81	62				
69	Standard (sol)	Poulette (œufs)	83	65				
70	Label, bio et plein air	Poulette (œufs)	81	64				
71		Poulette future repro (ponte)	85	87				
72		Dinde future repro	588	614				
73		Pintade future repro	90	67				
74		Caille future repro (œufs et chair)	9	6				
75		Cane Barbarie future repro	186	153				
76		Cane Pékin future repro (chair et gras)	227	174				
77		Oie future repro (chair)	584	435				
78		Oie future repro (grasse)	1139	840				
79		Faisan futur repro (23 semaines)	18	20				
80		Perdrix future repro (23 semaines)	9	11				

Quantités d'éléments produits, après déduction des pertes en bâtiment, au stockage et sur parcours par kg de poids vif (en g par animal)

Espèce	N	P ₂ O ₅	Effectif maxi par bande	Nombre de bandes à l'année	N par an en kg	P2O5 par an en kg
Poulets	16	9				
Dindes	25	23				
Canards	23	19				

PRISE EN COMPTE DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Provenance des importations	Type d'effluent	Tonnage ou quantité	Valeur fertilisante	
			N	P2O5
TOTAL IMPORTATIONS				
Destination des exportations	Type d'effluent	Tonnage ou quantité	Valeur fertilisante	
			N	P2O5
TOTAL EXPORTATIONS				

VALEURS FERTILISANTES POUR L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION

CATÉGORIES	AZOTE	PHOSPHORE
Bovins (troupeau laitier)		
Bovins (troupeau allaitant)		
Veaux de boucherie		
Lapins		
Caprins ou ovins		
Chevaux		
Porcins		
Volailles		
Autres espèces animales		
TOTAL PRODUIT		
+ Importations *		
- Exportations		
TOTAL A GÉRER		

* y compris les boues

DONNÉES CONCERNANT LES SURFACES AGRICOLES

SURFACE AGRICOLE UTILE

ha

 (1)

Détail des exclusions :

Proximité d'habitation de tiers.....	ha	(2)
35 m le long des cours d'eau.....	ha	(3)
35 m autour des étangs et des mares.....	ha	(4)
10 m le long des fossés.....	ha	(5)
50 m autour des puits, forages, sources.....	ha	(6)
Pentes supérieures à 7 % (lisier).....	ha	(7)
Surface exclue volontairement (hors réglementation).....	ha	(8)

SURFACE NON ÉPANDABLE ESTIMÉE (additionner 2 à 8)

ha

 (9)

SURFACE POTENTIELLEMENT ÉPANDABLE (1-9)

ha

 SPE

SURFACE EN PRAIRIE NON ÉPANDABLE PÂTURÉE

ha

VÉRIFICATION DU RESPECT DES PLAFONDS RÉGLEMENTAIRES

(TOTAL AZOTE à gérer) / (SAU)

=kg/ha épandable

Interprétation : le résultat obtenu doit être inférieur à 170 pour être conforme à la réglementation

(TOTAL PHOSPHORE à gérer) / (SPE + surface en prairie non épandable pâturée)

=kg/ha

Interprétation : le résultat obtenu doit être inférieur à 100 pour être conforme à la réglementation